ART. 29 R N° **394** 

## ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDE	MENT
--------	------

N º 394

présenté par M. Saint-Martin

## **ARTICLE 29 R**

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« conformément »,

les mots:

« dans les conditions prévues ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.